

# **COUPE de France Sport d'Entreprise 2004**

## **TRIPLETTES**

---

### **Règlement**

#### **Art. 1**

La Coupe de France **2004** se dispute en triplettes. Cette compétition est ouverte à tou(te)s les licencié(e)s titulaires d'une licence fédérale avec Autorisation de jouer en corporatif (Nom de l'entreprise et identification de la région).

Le nombre d'enfants et/ou conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

#### **Art. 2**

La Coupe de France se joue avec handicap calculé individuellement et non en équipe. Il est limité à 60 par joueur.

**Listing de référence :**

**Phase Régionale : Dernier listing paru avant la date limite d'inscription (10 fev 2004)**

**Phase Inter Région : Dernier listing paru avant la date de la compétition (18 avril 2004)**

**Finale Nationale : Dernier listing paru avant la date de la compétition ( 13 juin 2004 )**

**Moyenne / Handicap :**

- Pour les joueur(se)s qui apparaissent sur le listing, l'handicap du joueur, est lu dans la colonne H du listing de référence.
- Pour les joueur(se)s première année de licence :  
S'ils apparaissent sur le listing de référence avec un nombre de lignes égal ou supérieur à 18, le handicap du joueur est lu dans la colonne H du listing de référence.  
S'ils n'apparaissent pas sur le listing de référence, ou si leur nombre de lignes est inférieur à 18 ( colonne score cumulé ), la moyenne est **de 165** pour les hommes et **145** pour les femmes.
- Pour tous les autres la moyenne est **de 195** pour les hommes et **175** pour les femmes.

#### **Art. 3**

Les qualifications de la Phase Régionale se jouent par élimination directe.

Le premier tour de la **Phase Inter-Régionale** se joue par **poule de 4 équipes et les tours suivants par élimination directe.**

- Lors des phases par **élimination directe**, toutes les équipes se rencontrent sur **3 parties.**
- Lors de la phase par **poule**, toutes les équipes se rencontrent sur **3 fois 2 parties.**

**Elimination directe :** le gagnant de chaque partie marque 1 point. 1 point supplémentaire est attribué à l'équipe ayant abattu le plus de quilles au cours de la rencontre (match).

En cas d'égalité, un  $\frac{1}{2}$  point est attribué à chaque équipe. Si la rencontre se termine par un résultat (score) nul (2 à 2), on applique le jeu décisif (tie-break), c'est à dire que les deux

équipes se départagent en rejouant une partie, handicap équipe divisé par 3, comme suit et sur la même paire de pistes que la série jouée :

Le 1er joueur jouant les 1<sup>ère</sup>, 4<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> reprises (frame) ; le 2<sup>ème</sup> joueur les 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> reprises et le 3<sup>ème</sup> joueur les 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> reprises. Ce jeu décisif se joue comme une rencontre individuelle, chaque reprise étant effectuée en alternance sur chaque piste. Si le résultat était nul à l'issue de ce jeu décisif, on procède à un deuxième jeu décisif et ainsi de suite. **Le ou les jeux décisifs sont disputés par 3 des 4 joueurs ayant effectués la série.**

**Elimination par poule** : L'équipe gagnante de chaque partie marque 1 point.

L'équipe ayant réussi le meilleur total sur l'ensemble des 2 parties marque 1 point ; le classement de chaque poule s'effectue en fonction du nombre de points gagnés ; les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour le tour suivant. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par :

- a) Le total des quilles abattues ( handicap compris )
- b) Le plus petit handicap
- c) Jeu décisif ( tie-break )

Lorsque deux équipes d'une même société se retrouvent dans la même poule, elles se rencontrent au premier tour.

#### **Art. 4 - Éliminatoires Régionales et Inter-Régionales**

Afin d'arriver au nombre de 32 équipes qualifiées en 1/16 de finale pour la phase Nationale, sont organisées les phases suivantes :

<b>Phase Régionale</b> ● 13 et/ou 14 mars 2004
--

Sur un ou plusieurs tours préliminaires Régionaux

**Le tirage au sort des rencontres sera effectué par le Département Sport d'Entreprise. ( CTS Bowling )**

<b>Phase Inter régionale</b> ● 17 et/ou 18 avril 2004
---

Sur un ou plusieurs tours Inter-Régionaux

**Le tirage au sort des rencontres sera effectué par le Département Sport d'Entreprise ( CTS Bowling )**

#### **Art. 5 - Lieux des éliminatoires**

##### **A - Phases Régionales**

Les délégué(e)s Sport d'Entreprise en accord avec leur Comité Régional, décident du lieu et des horaires.

Chaque région ne présentant pas un minimum de 4 équipes, sera automatiquement rattachée à la région ou inter région sportive dont elle fait partie.

Deux équipes d'un même centre se rencontrant au premier tour ( excepté en Ile-de-France ), peuvent disputer leur rencontre dans leur établissement, si le lieu de l'éliminatoire régionale est situé à plus de 200 km, et si les horaires le permettent.

### ***B - Phases inter-Régionales***

● **Inter-Région I à BESANCON Ducky**

Régions 1 (Alsace), 5 (Bourgogne), 10 (Franche-Comté), 15 (Lorraine)

● **Inter-Région II à TOULOUSE - Grammont**

Régions 2 (Aquitaine), 13 (Languedoc-Roussillon), 16 (Midi-Pyrénées), 24 (Martinique)

● **Inter-Région III à NANTES Petit Port**

Régions 4 (Basse-Normandie), 6 (Bretagne), 11 (Haute-Normandie), 18 (Pays de la Loire)

● **Inter-Région IV à MONTLUCON**

Régions 3 (Auvergne), 7(Centre), 14(Limousin), 20 (Poitou-Charentes)

● **Inter-Région V à DOUAI**

Régions 8 (Champagne-Ardenne), 17 (Nord Pas-de-Calais), 19 (Picardie)

● **Inter-Région VI à LYON PART DIEU**

Régions 9 (Corse), 21 (Provence Alpes Côte -d'Azur), 22 (Rhône-Alpes), 23 (La Réunion)

● **Inter-Région VII à FRONT de SEINE**

Région 12 (Ile-de-France)

(sous réserve de modification)

Le nombre d'équipes qualifiées dans chaque poule, est proportionnel au nombre d'équipes engagées dans chaque phase Régionale.

**Le tirage au sort des rencontre est sous la responsabilité du CTS Bowling.**

**Les éliminatoires Inter-Régionales se jouent le samedi et/ou le dimanche.**

### ***Art. 6 - Joueur(se)s Qualifié(e)s***

Chaque équipe participant à la compétition ne peut utiliser plus de 5 joueurs entre la phase régionale et la phase nationale, avec un maximum de 4 joueur(se)s par phase. Tout joueur(se) inscrit sur le bulletin d'engagement est pris en compte et ne peut faire partie d'une autre équipe à un stade quelconque de la compétition. **Le remplacement d'un joueur(se) n'est autorisé qu'à la fin de chaque partie.** Le handicap équipe est recalculé sur les mêmes bases que précédemment. Le joueur(se) remplacé(e) peut réintégrer l'équipe dans les mêmes conditions.

### ***Art. 7 - Engagements***

**A** - Les bulletins d'engagements, édités par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling, accompagnés d'un chèque (Libellé à l'ordre du Comité Régional) de **46,80 €** par triplète, doivent parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué(e) Sport d'Entreprise de votre région avant la date limite d'inscription.

**Le montant des parties aux phases Régionales et Inter Régionales est à la charge des équipes.**

La réversion FFBSQ de **41,16 €** par triplète engagée prévue à cet effet, sera régularisée par les Comités régionaux, à la demande du CTS Bowling,.

Les noms des remplaçants n'ont pas à être mentionnés. **Sous aucun prétexte, les joueur(se)s inscrit(e)s sur ce bulletin ne peuvent disputer la Coupe de France dans une autre équipe.**

***B - Date limite d'inscription :***

<b>10 FEVRIER 2004 IMPÉRATIVEMENT</b>
---------------------------------------

Chaque délégué(e) adresse ensuite la liste des équipes engagées dans les plus brefs délais à :  
Bernard FOURET - 19, rue Bahus - 33400 - TALENCE

Tél./répondeur domicile : 05.56.37.62.04 - gsm : 06 71 74 90 10 Fax : 05.56.04.15.76

**L'engagement d'une équipe comporte, pour celle-ci, l'obligation impérative de participer à toutes les rencontres pour lesquelles elle est qualifiée.**

Les joueur(se)s des équipes qualifiées ne se présentant pas aux 1/16 de finale, seront passibles de sanctions.

***Art. 8 - Disqualification***

En cas de non-respect du présent règlement, le Département Sport d'Entreprise du C.T.S Bowling peut-être amené à disqualifier une équipe.

***Art. 9 - Frais***

Le montant des parties aux phases Régionales et Inter Régionales est à la charge des équipes

En phase Nationale, aucun droit d'engagement n'est demandé, et le montant des parties est à la charge du Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling.

Le forfait d'une équipe n'entraîne pas le remboursement des sommes versées.

***Art. 10 - Finale Nationale***

***A - Déroulement***

Le tirage de la composition des 2 poules de 16 équipes pour la finale Nationale est effectué en public par le responsable de la compétition, à l'issue des phases éliminatoires.

- A l'issue des 1/16 de finale, les équipes éliminées disputent la Coupe du Département Sport d'Entreprise, sur le même principe avec handicap.
- Les équipes qualifiées continuent la Coupe de France.
- Un tirage au sort est effectué avant chaque tour de chaque compétition.
- Les 2 équipes éliminées lors de la  $\frac{1}{2}$  finale, disputent un match de classement (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places).
- En Finale, en cas d'égalité, une ligne supplémentaire est jouée.
- Pour les autres tours, en cas d'égalité, un jeu décisif est joué.

**Coupe du Département Sport d'Entreprise :**

- Les 2 équipes éliminées lors de la  $\frac{1}{2}$  finale, disputent un match de classement (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> places).

- Dans tous les tours, un jeu décisif est joué en cas d'égalité.

***B - Date et Lieu de la Finale Nationale***

<b>12 et 13 Juin 2004 à MONTPELLIER</b>
---

(sous réserve de modification)

***C - Boules d'essai :***

Les boules d'essai s'effectuent au cours des 15 mn qui précèdent le début de la compétition. Lors de la Finale Nationale, des boules d'essai sont autorisées aux éventuel(le)s remplaçant(e)s à partir des 1/16 de finale de la Coupe de France et pour la Coupe du Département Sport d'Entreprise Bowling.

***Art. 11 - Contrôle***

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q sont applicables à cette compétition. Le Comité Technique et Sportif se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.